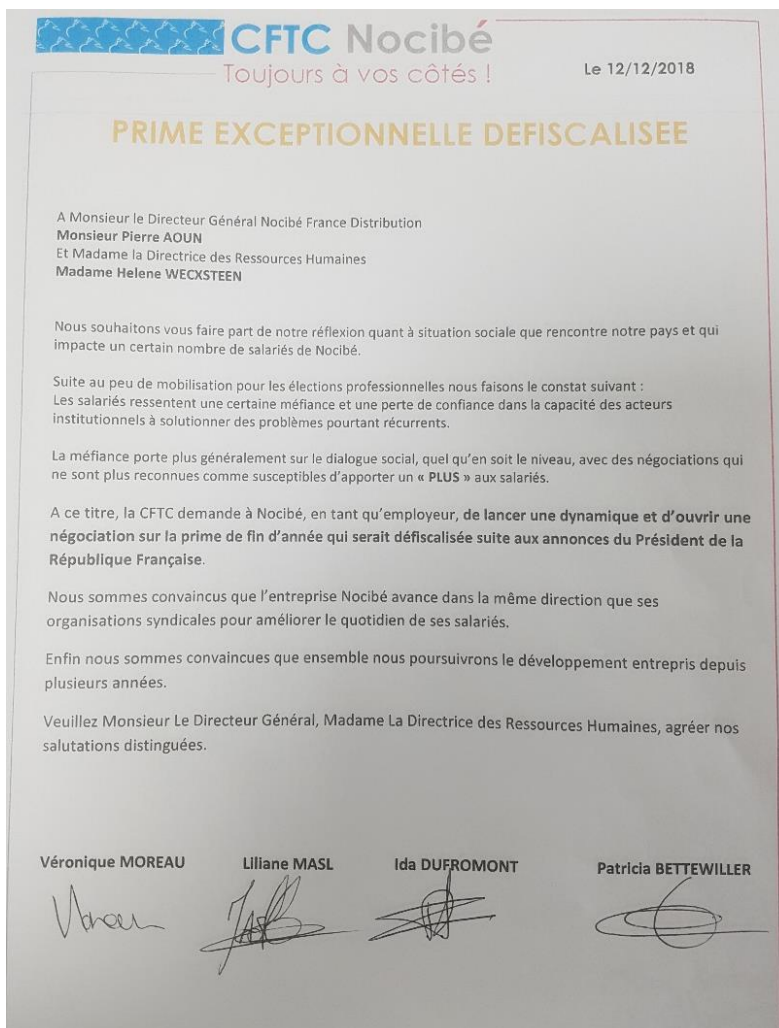


La Direction vous annonce qu'elle a décidé de vous offrir une prime.

Elle oublie de mentionner que c'est à la demande de la **CFTC !!!**

(Courrier ci- dessous de décembre 2018)

La Direction a décidé de façon unilatérale donc **pas de négociation** d'où le montant de **150€**, un geste certes, **mais qui n'est pas la hauteur de nos espérances.**



***Prime versée à tous les salariés bénéficiant d'un contrat de travail Nocibé au 31/12/18 et toujours présents à la date de versement, montant identique pour tous (temps complet/temps partiel), proratisé en cas d'absence sur l'année 2018.**

L'équipe CFTC, plus que jamais à vos côtés !

Mail : cftcnocibe@gmail.com – Site internet : www.cftc-nocibe.fr

La CFTC vous présente ses meilleurs vœux !